



**Doc. 12769**

11 octobre 2011

## La contribution du Conseil de l'Europe au Processus de Bologne

### Question écrite n° 606 au Comité des Ministres

de M. Gvozden Srećko FLEGO, Croatie, Groupe socialiste

L'actuelle réforme des structures intergouvernementales vise à améliorer l'impact du Conseil de l'Europe dans les domaines où il possède un savoir-faire spécifique et où il apporte une valeur ajoutée.

Le Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR) du Conseil de l'Europe peut s'appuyer sur la qualité exceptionnelle de ses membres, qui sont des experts gouvernementaux et des représentants d'universités, et apporte une contribution substantielle au Processus de Bologne au bénéfice des Etats membres.

La récente réforme des comités intergouvernementaux s'est soldée par la suppression du CDESR. Il est proposé de créer à sa place un nouveau comité qui ne sera ni centré sur l'enseignement supérieur, ni composé de représentants des gouvernements et des universités.

Le Processus de Bologne et la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur sont des questions d'une importance politique et sociale majeure pour tous les Etats d'Europe.

M. Flego,

demande au Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres prévoit-il de mettre en place, pour 2012-2013, un comité ad hoc d'experts gouvernementaux et de représentants d'universités afin d'assurer le dialogue paneuropéen nécessaire entre ces deux acteurs essentiels du Processus de Bologne?

